

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze décembre deux mil dix-neuf, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Présents :

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Frédéric Hucheloup, M. Bruno Drevon, M. Olivier Poneau, Mme Catherine Despierre, M. Pierre Testu, M. Damien Metzlé, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Dominique Busigny, Mme Odile Novel, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois à partir du vote de la délibération n° 2019-12-18/02, M. Bruno Larbaneix, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort jusqu'au vote de la délibération n° 2019-12-18/03, Mme Johanne Ledanseur, M. Jean-Charles Orsini, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau.

Ont donné procuration :

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié, M. Franck Thiebaut à M. Olivier Poneau, Mme Régine Belon à Mme Michèle Menez, Mme Dominique Gaulupeau à Mme Chantal Lacauste, Mme Anne Herbert-Bertonnier à Mme Dominique Busigny, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Damien Metzlé jusqu'au vote de la délibération n° 2019-12-18/01, M. Omid Bayani à M. Bruno Larbaneix, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon à partir du vote de la délibération n° 2019-12-18/04, M. Mickaël Auscher à M. Marouen Touibi, M. Didier Blanchard à M. Pierre-François Brisabois, M. Jean-Paul Élédou à M. Pascal Thévenot, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absentes non représentées :

Mme Véronique Michaut, Mme Nathalie Lorient.

Secrétaire de Séance :

Madame Johanne Ledanseur.

Objet : clôture du budget de l'assainissement.

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2019-12-18/03

Objet : clôture du budget de l'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 64 et 66 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, dite « loi NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), portant sur le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement vers les établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2020,

VU sa délibération n° 2018-12-19/07 adoptant le budget primitif annexe de l'assainissement de Vélizy-Villacoublay,

Vu sa délibération n°2019-06-26/08 adoptant la décision modificative n°1 au budget annexe de l'assainissement 2019,

VU sa délibération n° 2019-09-25/16 adoptant l'avenant n°1 au marché n° 2419 relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement communaux conclu avec la société EAV – Lot n° 2 entretien des réseaux d'assainissement sous la voirie actant le transfert du marché à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à compter du 1^{er} janvier 2020,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par les commissions Ressources, Aménagement urbain et Solidarités-Qualité de vie, réunies en séance le 9 décembre 2019,

CONSIDÉRANT la prise en charge de la compétence assainissement par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à compter du 1^{er} janvier 2020,

CONSIDÉRANT qu'il convient de clôturer le budget annexe de l'assainissement de la Commune de Vélizy-Villacoublay, devenu sans objet, à la date du 31 décembre 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient de reprendre dans le budget principal de la Ville l'actif, le passif, les restes à recouvrer, les restes à payer, la trésorerie et les résultats du budget annexe de l'assainissement,

CONSIDÉRANT que le comptable public assignataire de la Commune lui adressera d'une part au terme de l'exercice 2019, le compte de gestion 2019 en début d'année 2020 et d'autre part à l'issue de la prise en compte des écritures de dissolution, un compte de gestion 2020 dit « de dissolution »,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE la clôture du budget annexe de l'assainissement de la Commune de Vélizy-Villacoublay au 31 décembre 2019,

APPROUVE la reprise de l'actif, du passif, des restes à recouvrer, des restes à payer, de la trésorerie et des résultats du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal de la Ville,

DÉCIDE d'indiquer que le comptable public assignataire de la Commune lui adressera :

- au terme de l'exercice 2019, le compte de gestion 2019 en début d'année 2020,
- à l'issue de la prise en compte des écritures de dissolution, un compte de gestion 2020 dit « de dissolution »,

AUTORISE le Maire ou, son représentant, à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la suppression du budget annexe de l'assainissement aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal de la ville de Vélizy-Villacoublay.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2019.

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
le Maire de Vélizy-Villacoublay atteste
que le présent document est exécutoire.

réception par le préfet

le 20/12/2019

Affichage le 20/12/2019



Pascal Thévenot
Maire

Pour le Maire, par délégation,
Florence Catherine
Directrice de l'Administration générale

Résumé de l'acte
078-217806405-20191218-DEL_19_12_18_03-DE

Numéro de l'acte : DEL_19_12_18_03
Date de décision : mercredi 18 décembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Clôture du budget de l'assainissement.
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Florence CATHERINE
AR reçu le : 19/12/2019
Numéro AR : 078-217806405-20191218-DEL_19_12_18_03-DE
Document principal : 99_SE-03 - Clôture assainissement.pdf

Historique :

19/12/19 16:53	Reçu	Laetitia AJMARETTI
19/12/19 16:54	En cours de transmission	
19/12/19 16:54	Transmis en Préfecture	
19/12/19 17:15	Accusé de réception reçu	